

Parc à conteneurs d'Auderghem

Désormais,
les habitants d'Ixelles et Etterbeek
sont les bienvenus.



Etterbeek

BRUXELLES-PROPRETÉ



propreté.brussels



Déchets acceptés

Par véhicule / par jour : maximum 2 m³ de déchets gratuits toutes catégories confondues, à l'exception des fractions payantes.

Encombrants ménagers

Meubles et mobilier de décoration : tables, chaises, lits, matelas, sommiers, armoires démontées, canapés, fauteuils, mobiliers de bureau, commodes, lampadaires, lustres, mobiliers de jardin, parasols...

gratuit

Autres objets : vélos, poussettes, landaus, planches à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport...

Déchets triés

Papier	gratuit
Carton	gratuit
Emballages PMC	gratuit
Verre (bouteilles, flacons et bocaux)	gratuit
Frigolite d'emballage	gratuit
Déchets de jardin	gratuit
Petits et gros appareils électroménagers	gratuit
Métal	gratuit
Bois de jardin	gratuit
Palettes	gratuit
Textile	gratuit

Déchets de construction payants

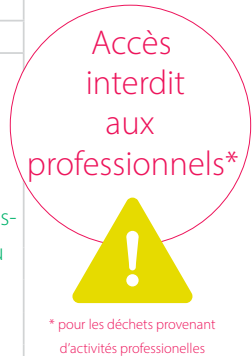
WC, évier, lavabo	3,03 € tvac / pièce
Châssis / portes	3,03 € tvac / pièce
Bois de construction, poutres	3,03 € tvac / pièce
Volet	3,03 € tvac / pièce
Isolation	3,03 € tvac / pièce
Lambris en PVC, panneau ondulé	3,03 € tvac / pièce
Plaque de marbre	3,03 € tvac / pièce
Verre de construction	3,03 € tvac / pièce
Gyproc	3,03 € tvac / pièce
Sac de briquillons	3,03 € tvac / sac max. 20 kg
Sac de plâtre / béton cellulaire	3,03 € tvac / sac max. 20 kg
Sac de ciment	3,03 € tvac / sac max. 20 kg
Sac de sciure de bois	3,03 € tvac / sac max. 20 kg

Autres déchets

Pneus déjantés	gratuit max. 5 pièces
Peinture	max. 30 l
Autres déchets chimiques ménagers	max. 5 l
Néons	max. 10 pièces
Piles / batteries	gratuit

Déchets refusés

▶ ordures ménagères	→ sac blanc
▶ médicaments	→ pharmacie
▶ déchets d'amiante	
▶ bonbonnes, cartouches de gaz et réservoirs LPG	
▶ feux d'artifice et autres explosifs, munitions	
▶ produits de laboratoire	→ pour éliminer ces déchets,
▶ substances radioactives	contactez Bruxelles-Environnement au
▶ moteurs à explosion	02/775.75.75
▶ pièces automobiles	
▶ matériaux de recouvrement de toiture (« roofing »)	
▶ terre, sable, charbon et suie	
▶ souches et troncs (diamètre du tronc > 30cm, longueur > 2m)	
▶ appareils électros professionnels	→ www.recupel.be



Conditions d'accès

1. L'accès est autorisé **uniquement aux particuliers**.
2. **Être domicilié dans la commune d'Auderghem, Etterbeek, Ixelles ou Watermael-Boitsfort** ou y avoir sa seconde résidence. Seul un titre d'accès personnel par véhicule sera pris en considération (**carte d'identité**).
3. L'accès est autorisé uniquement au véhicule dont l'entièreté du contenu est destinée à être vidée au parc à conteneurs.
4. L'accès est autorisé aux **cyclistes**.
5. Si une partie des déchets n'est pas triée, tout le véhicule est refusé. Avant d'arriver au parc à conteneurs, **il est obligatoire de trier tous les déchets** suivant les différentes catégories acceptées. L'usager ne peut en aucun cas déposer des objets sur les voiries d'accès.
6. L'accès au parc à conteneur est interdit et refusé :
 - ▶ À un véhicule d'un poids total au sol supérieur à 3,5 tonnes.
 - ▶ Au véhicule qui ne contient pas de déchets à décharger.
 - ▶ À l'usager qui décharge son véhicule dans la file et rejoint le parc à conteneurs à pied.
 - ▶ Au véhicule qui contient des déchets non conformes ou non repris dans les catégories collectées, ou des déchets dépassant la quantité maximale autorisée.
7. Le chargement du véhicule doit **laisser apparaître tous les déchets** pour une vérification détaillée.
8. **L'usager assure lui-même le déchargement des déchets et leur versage dans les conteneurs appropriés** et/ou désignés comme tels. Les préposés sont là pour vous guider et répondre à vos questions.
9. Le dépôt sera assimilé à un dépôt clandestin et sanctionné comme tel :
 - En cas de déversement de déchets sans autorisation ou de déchets dissimulés ;
 - En cas de déversement dans des conteneurs signalés fermés ou pleins par les préposés.
10. En cas de non-respect du règlement ou des consignes, en cas d'insultes ou de menaces vis-à-vis du personnel, Bruxelles-Propreté se réserve le droit de refuser l'accès au parc à conteneurs aux usagers en défaut, voire d'engager des poursuites selon la gravité des faits.

Horaires

Nos parcs à conteneurs sont ouverts tous les jours de l'année sauf :
le 1^{er} janvier, le jour de la journée sans voitures (3^{ème} dimanche du mois de septembre), les 1 et 11 novembre, le 25 décembre.

Dimanche	14.00 - 20.15
Lundi	14.00 - 20.15
Mardi	9.00 - 20.15
Mercredi	9.00 - 20.15
Jeudi	9.00 - 16.15
Vendredi	9.00 - 16.15
Samedi	9.00 - 16.15

Adresse

1860 chaussée de Wavre
(après le centre sportif de la Forêt de Soignes)
1160 Auderghem

L'accès
au parc à
conteneurs est
réservé aux particuliers
**domiciliés à
Auderghem, Etterbeek
Ixelles et Watermael-
Boitsfort.**



Plus d'informations sur www.bruxelles-proprete.be.